

Comité Régional d'Allocation des Ressources
Section « Médecine d'Urgence »

Avis du 4 avril 2024
de la section Médecine d'Urgence
du Comité Régional d'Allocation des Ressources Normandie

Le Comité Régional d'Allocation des Ressources section « médecine d'Urgences » adopte à l'unanimité des membres présents la proposition des modalités d'allocation suivantes pour le début de campagne 2024 :

- Reconstitution des dotations populationnelles 2023 après retraitement des crédits appel à projet non pérennes.
- Notification des crédits résultant de l'appel à projet 2024 (hors thématique UMPH nécessitant des travaux complémentaires).
- Délégation des mesures nouvelles 2024 au prorata du compartiment populationnel notifié N-1, sous réserve d'éventuels crédits fléchés ou catégoriels et hors montant mis en réserve de 1%.

Le montant mis en réserve de 1% fera l'objet d'une répartition après avis CCAR sur le dernier trimestre 2024.

La Présidente

Séverine KARRER

